

POLITIQUE DE CONFORMITÉ

**CORRIDEX** SARL

# Politique Santé, Sécurité et Environnement (SSE)

*Dédouanement, Transit et Logistique — Ex-Grand Katanga, R.D. Congo*

<b>Document Title</b>	Politique Santé, Sécurité et Environnement (SSE)
<b>Document Owner</b>	CORRIDEX SARL — Management
<b>Version</b>	1.0
<b>Effective Date</b>	[DATE]
<b>Review Cycle</b>	Annual, or upon regulatory change
<b>Applies To</b>	All employees, contractors, agents, and representatives of CORRIDEX SARL

# 1. Objet et Engagement

---

CORRIDEX SARL s'engage à protéger la santé et la sécurité de ses employés, des chauffeurs sous-traités, des visiteurs, et des communautés situées le long des corridors de transport et aux postes frontaliers où la Société opère, ainsi qu'à minimiser l'impact environnemental de ses activités. Cette Politique s'applique à l'ensemble des locaux, véhicules, opérations d'entreposage et activités frontalières de CORRIDEX, ainsi qu'à tous les transporteurs sous-traités opérant pour le compte de la Société.

Nos opérations comportent des risques spécifiques inhérents au secteur de la logistique et du dédouanement : transport routier sur de longues distances, manutention de marchandises industrielles parfois dangereuses (acide sulfurique, réactifs, intrants miniers), opérations d'entrepôt et de chargement, et temps prolongés aux postes frontaliers. Cette Politique définit les normes selon lesquelles ces risques sont gérés.

## 2. Rôles et Responsabilités

---

### 2.1 Direction

- Fournir les ressources, la formation et l'équipement nécessaires à des opérations sûres.
- S'assurer que cette Politique est communiquée à tous les employés et sous-traitants.
- Examiner les incidents et quasi-accidents, et agir sur les conclusions pour en prévenir la récurrence.

### 2.2 Employés et Chauffeurs

- Suivre l'ensemble des procédures et instructions de sécurité sans exception.
- Signaler immédiatement tout danger, incident ou quasi-accident, sans crainte de blâme.
- Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) requis pour la tâche.
- Ne jamais conduire un véhicule ou manipuler une marchandise en état de fatigue, d'altération ou de maladie.

### 2.3 Transporteurs Sous-Traités

CORRIDEX sélectionne en partie ses sous-traitants de transport sur la base de leur bilan de sécurité et de l'état de leurs véhicules. Les sous-traitants doivent se conformer à cette Politique, ou à une norme équivalente, comme condition de collaboration avec CORRIDEX, et doivent démontrer que les chauffeurs sont titulaires d'un permis valide, que les véhicules sont en état de marche et que les marchandises sont correctement arrimées.

## 3. Sécurité du Transport Routier

---

- Tout véhicule utilisé pour les expéditions CORRIDEX doit faire l'objet d'un contrôle de base d'aptitude à circuler (freins, pneus, éclairage, arrimage de la charge) avant le départ.
- Les chauffeurs doivent être titulaires d'un permis valide adapté au véhicule et à la marchandise transportée.
- Les heures de conduite doivent permettre un repos adéquat ; les incidents liés à la fatigue sont considérés comme une défaillance de sécurité grave.
- La marchandise doit être correctement chargée, arrimée et conforme à la capacité homologuée du véhicule — la surcharge est interdite.
- Les chauffeurs doivent respecter les limitations de vitesse et la réglementation routière locale en permanence, y compris dans les zones de postes frontaliers.

## 4. Manipulation des Marchandises Dangereuses et Industrielles

---

CORRIDEX facilite régulièrement le dédouanement et le transport de matières premières industrielles, notamment l'acide sulfurique, les réactifs et d'autres intrants destinés au secteur minier. Ces matières exigent des précautions de manipulation spécifiques :

1. La marchandise doit être accompagnée d'une Fiche de Données de Sécurité (FDS) ou d'un document équivalent identifiant les dangers et précautions requises.
2. Le personnel et les chauffeurs manipulant des marchandises dangereuses doivent être informés des risques spécifiques et des procédures d'urgence relatives à cette marchandise avant le début du transport.
3. L'EPI approprié (gants, protection oculaire, vêtements de protection) doit être utilisé lors de la manipulation ou de l'inspection de matières dangereuses.
4. Des kits anti-déversement et un équipement de base d'intervention d'urgence doivent être disponibles partout où des liquides dangereux sont manipulés ou stockés.
5. Tout déversement, fuite ou incident d'exposition doit être signalé immédiatement et traité conformément à la procédure d'urgence appropriée.

### PRINCIPE DE CONTACT D'URGENCE

Toute expédition impliquant une marchandise dangereuse doit disposer d'une personne de contact d'urgence désignée et d'instructions de base d'intervention disponibles pour le chauffeur et le personnel accompagnant avant le départ.

## 5. Sécurité des Entrepôts et Sites

---

- Les zones de chargement et de déchargement doivent être maintenues libres d'obstructions inutiles et clairement balisées.
- Seul le personnel formé peut conduire des chariots élévateurs ou tout autre équipement mécanique de chargement.
- Des extincteurs doivent être disponibles, visibles et régulièrement vérifiés dans l'ensemble des locaux de CORRIDEX.
- Les visiteurs et chauffeurs sur site doivent être informés des règles de sécurité de base du site avant d'entrer dans les zones opérationnelles.

## 6. Opérations aux Postes Frontaliers

---

Les longs temps d'attente aux passages frontaliers présentent des risques spécifiques, notamment la fatigue, les dangers liés à la sécurité routière des véhicules en file, et l'exposition aux intempéries. Le personnel de CORRIDEX travaillant à, ou coordonnant l'activité par, Kasumbalesa, Sakania et autres postes frontaliers doit :

- S'assurer que les chauffeurs ont accès à l'eau, au repos et aux installations de base lors des attentes prolongées, dans la mesure où cela relève du contrôle de la Société.
- Positionner et stationner les véhicules en sécurité, à l'écart des voies de circulation actives, pendant l'attente du dédouanement.
- Rester vigilant aux risques de sécurité dans les zones frontalières et signaler toute préoccupation à la direction.

## 7. Responsabilité Environnementale

---

- Les déversements de carburant, d'huile ou de marchandises dangereuses doivent être contenus et signalés immédiatement ; CORRIDEX n'autorisera aucun déversement non contrôlé dans le sol ou les cours d'eau.
- Les déchets générés dans les locaux de CORRIDEX (emballages, huiles, marchandises endommagées) doivent être éliminés de manière responsable et conformément à la réglementation locale.
- Lorsque cela est raisonnablement possible, CORRIDEX privilégiera une planification des itinéraires et des charges qui réduit la consommation de carburant inutile et les trajets à vide des véhicules.

## 8. Signalement et Investigation des Incidents

---

Tout incident, blessure, quasi-accident, déversement ou accident de véhicule — même mineur — doit être signalé à la direction sans délai. CORRIDEX enquêtera sur la cause profonde de tout incident significatif et mettra en œuvre des mesures correctives pour en prévenir la récurrence. Les employés qui signalent un danger ou un incident de bonne foi ne subiront aucune conséquence défavorable.

## 9. Formation

---

Tous les employés et chauffeurs travaillant sur des expéditions CORRIDEX recevront une induction SSE de base couvrant la sécurité routière, la manipulation de marchandises dangereuses (lorsque pertinent pour leur rôle), et le signalement d'incidents. Une formation de rappel sera dispensée périodiquement et chaque fois qu'un nouveau type de marchandise ou d'itinéraire introduit un nouveau risque.

## 10. Révision

---

Cette Politique sera révisée annuellement, ou plus tôt si un incident, un changement réglementaire, ou une nouvelle catégorie de marchandise manipulée par CORRIDEX identifie la nécessité d'une révision.

**Reconnu par :**

Nom : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_